

TRANSPORTS SCOLAIRES



DEMANDE DE REMBOURSEMENT

ÉLÈVE

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE J J M M A A A A SEXE F M

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

SCOLARITÉ EN COURS

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT Classe (ex. : CP, Seconde)

VILLE CODE POSTAL

REPRÉSENTANT LÉGAL DEMANDANT LE REMBOURSEMENT (en lettres majuscules)

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE J J M M A A A A

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

AD. MAIL

MOTIF DE LA DEMANDE DU REMBOURSEMENT

DÉTAILLEZ LA RAISON DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL OBLIGATOIRE

J'atteste l'exactitude des informations portées ci-contre :

fait à : _____

le : _____

Signature : _____

Toute fausse déclaration dégage la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche de toute responsabilité.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le

N° de dossier T'CAP

Demande
 ACCEPTÉE REFUSÉE

Motif :

Montant du remboursement :

Date de transmission comptabilité

OBLIGATOIREMENT JOINDRE :
COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU DEMANDEUR + RIB ET
CERTIFICAT DE FIN DE SCOLARITÉ OU INSCRIPTION NOUVEL ÉTABLISSEMENT (selon les cas)



**EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS
CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE L'ABONNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

II. 6 MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE

Le remboursement de la participation familiale n'est possible uniquement que dans les cas suivants :

- Un élève qui interrompt sa scolarité
- Déménagement en cours d'année
- Paiement multiple
- Refus de prise en charge ou erreur d'inscription

Le remboursement sera total ou partiel selon la période à laquelle la demande est formulée.

La demande de remboursement doit être effectuée par courrier ou par mail précisant le motif de la demande et le justificatif associé (certificat de fin de scolarité...), accompagnée d'un RIB, auprès du service Mobilités de la CAPCA.

Date de la demande	Montant du remboursement
Avant le 15 Septembre	90 €
Entre le 16 septembre et les vacances de Noël	45 €
Entre les vacances de Noël et le 1er avril	27 €
Après le 1er avril	Aucun remboursement

Aucun remboursement ne s'applique en cas d'exclusion des transports scolaires.

Les frais de dossier pour inscription tardive ne sont pas remboursables sauf si l'abonnement a été payé 2 fois.